

Crédit de Fr. 306'000.- relatif à l'acquisition d'un nouveau camion-échelle pour le CRISD

1. PRÉAMBULE

Le Centre de renfort d'incendie et de secours de la ville de Delémont (CRISD) a acquis sa dernière échelle pivotante en 1994 pour le prix de 1,041 million de francs, dont le financement par l'ECA se montait à Fr. 519'200.-, soit une dépense nette de Fr. 521'800.-. Le CRISD, en collaboration avec le CRIS de Porrentruy, et avec un soutien important de l'ECA, demande à remplacer ce véhicule âgé de 15 ans.

2. DÉVELOPPEMENT

L'ECA a mis en place un mode d'adjudication commun pour les centres de renfort de Porrentruy et de Delémont. Ce procédé instaure le regroupement des commandes des véhicules pour les deux corps, ceci afin d'obtenir, principalement, des rabais plus importants.

Si le remplacement du véhicule de Delémont pourrait attendre un ou deux ans, celui de Porrentruy doit absolument être remplacé au plus vite. Afin de répondre aux attentes de l'ECA, des appels d'offres ont été lancés en tenant compte de la valeur marchande actuelle du camion de Delémont.

En plus de l'avantage d'une adjudication commune et sous l'égide de l'ECA, les raisons suivantes motivent le remplacement de ce véhicule :

- le véhicule-échelle automobile actuel, dont la durée de vie économique arrive à terme, nécessite des frais de réparations de plus en plus élevées ;
- si une utilisation au-delà de cette année devait être envisagée, des réparations de Fr. 120'000.- devraient être engagées; de plus, l'offre de reprise de Fr. 150'000.-, garantie jusqu'à fin mars, diminuera sensiblement, voire totalement ;
- il s'agit d'un engin de sauvetage. Une vie humaine n'a pas de prix et l'on ne peut se permettre d'avoir un engin qui ne fonctionne plus correctement ;
- il s'agit d'un véhicule qui est également beaucoup utilisé par les services de la Commune (Travaux publics, Services industriels).

Détail du prix d'achat :	Prix d'achat brut	Fr. 1'170'000.-
	Reprise du véhicule	Fr. 150'000.-
		Fr. 1'020'000.-
	Subvention de l'ECA 70 %	Fr. 714'000.-
	Crédit à voter	Fr. 306'000.-

Dès 2002, les communes desservies par le Centre de renfort participent financièrement à l'exploitation de ce dernier, via la Caisse de district et le contrôle de la Commission de surveillance du CRISD. La dépense a été acceptée et, par conséquent, 25 % des charges financières seront financés par ladite caisse.

Ce crédit sera financé par un emprunt, dont la charge maximale annuelle de Fr. 41'400.- sera portée chaque année au budget de fonctionnement du CRISD.

3. CONCLUSION

La Commission du feu a préavisé favorablement ce crédit. Le préavis de la Commission des finances sera communiqué oralement lors de la séance du Conseil de Ville.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter le crédit demandé en adoptant l'arrêté y relatif.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :	La chancelière :
Pierre Kohler	Edith Cuttat Gyger